

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE VOURLES

<p>Nombre de conseillers : En exercice : 22 Présents : 14 Votants : 19</p> <p>Ont voté : Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à vingt heures trente à Vourles, le Conseil municipal de Vourles dûment convoqué le vingt-neuf août deux mille dix-neuf, s'est réuni en conseil municipal à la mairie, sous la présidence de Monsieur Serge FAGES, Maire.</p> <p>Étaient présents : Serge FAGES, Elisabeth CAILLOZ, Jean Jacques RUER, Catherine STARON, Elyane CLOP, Pascale TURMEL-LOTTEAU, Elisabeth CHENAU, Jérôme MONVAILLIER, Thierry DILLENSEGER, Sébastien BLANC, Christophe PINEL, Véronique PROT, Jean Pierre COMBLET et Bénédicte JOUVE</p> <p>Absents : Michel REGNIER, Pascale MILLOT HAUK, Dominique REGNIER, Pascale BONNIER, Adeline FILLOT, Françoise ROUBIN, Pascale LECONTE et Ernest FRANCO</p> <p>Pouvoirs : Pascale MILLOT HAUK(pouvoir donné à Elyane CLOP), Pascale BONNIER(pouvoir donné à Elisabeth CHENAU) Adeline FILLOT (pouvoir donné à Jean Jacques RUER), Françoise ROUBIN, (pouvoir donné à Serge FAGES), et Ernest FRANCO (pouvoir donné à Véronique PROT)</p> <p>Secrétaire de séance : Bénédicte JOUVE</p>
--	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N° 2019-063
SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019**

OBJET : Création – suppression de postes – modification du tableau des effectifs théoriques

*VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statuts de la Fonction publique territoriale, notamment son article 34,
VU la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la mise en œuvre de l'accord PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunération) 2016 qui prévoit une rénovation profonde des carrières et des rémunérations,*

Compte tenu de la nécessité de renforcer l'équipe des ATSEM avec l'ouverture d'une 5^{ème} classe de maternelle Monsieur le Maire propose de

- Supprimer le poste non permanent suivant : adjoint d'animation à TC au 05/09/2019
- De créer l'emploi permanent suivant : ATSEM principal 2 classe au 05/09/2019

**Le conseil municipal,
Monsieur Serge FAGES, Maire entendu
A l'unanimité des membres présents et représentés
DECIDE**

- De Créer l'emploi permanent susvisé
- De supprimer l'emploi non permanent susvisé ;
- D'adopter le tableau des emplois ci-annexé,
- D'inscrire au budget, chapitre 012 les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges du personnel communal.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

<p>Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture Le Et publication Le</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Fait et délibéré les jours, Mois, an et heure que susdits et ont signé au registre les membres présents Pour copie conforme,</p> <p>Le Maire, Serge FAGES</p>	<p>Accusé de réception en préfecture 069-216902684-20190905-2019-063-DE Date de réception préfecture : 09/09/2019</p>
--	--	---